

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 2 MARS 2026
COMPTE-RENDU

Membres présents :

Mme Anne Bourbigot, Mme Agnès Garel, Mme Hélène Le Quinquis, Mme Annie Rannou, Mme Liesbeth Van Horne, M. Christophe Labory, Mme Suzanne Bourbigot, Mme Solange Donnard, M. Patrice Guillou, M. Frédéric Nioré, Mme Françoise Reed.

Membres absents :

M. Christian Pennanech, M. Alain Folgoas, Mme Véronique Iris, Mme Pierrette Couvreur, Mme Anne-Marie Primatesta, Mme Anne Tête

Procuration donnée :

Mme Pierrette COUVREUR a donné procuration à Mme Françoise REED
Mme Anne-Marie PRIMATESTA a donné procuration à Mme Anne BOURBIGOT
Mme Anne TETE a donné procuration à M. Frédéric NIORE

Mme Annie RANNOU a été nommée secrétaire de séance.

11 présents, 14 votants

1 - FINANCES
COMPTE DE GESTION 2025

Le conseil d'administration est invité à déclarer que le compte de gestion 2025, présenté par Monsieur Raoul PURSON, comptable public en exercice, est strictement conforme au compte administratif dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Président, et qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Décision du C.C.A.S. : Adopté à l'unanimité

2 - FINANCES
COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice précédent. Il est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. C'est son bilan financier.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans la séance du Conseil d'administration où le compte administratif est débattu, le Conseil d'administration procède à l'élection du président.

Le Conseil d'administration sous la présidence de Mme Anne BOURBIGOT, est invité à voter les résultats du compte administratif de l'exercice 2025, dressé par M. Christian PENNANECH, Président, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses	7 239.73 €
Recettes	26 627.71€
Soit un résultat excédentaire de +	19 387.98€

Investissement :

Pas de section d'investissement.

En définitive, le compte administratif du budget du Centre communal d'action sociale, pour l'exercice 2025, fait apparaître un solde positif de **19 387.98€**.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir délibérer afin d'approuver le compte administratif du budget du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2025.

Décision du C.C.A.S. : Adopté à l'unanimité

3 - FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Après examen du compte administratif de l'exercice 2025,

Considérant les résultats ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	-7 239.73
Recettes de fonctionnement	26 627.71
Excédent de fonctionnement	19 387.98

Dépenses d'investissement	0.00
Recettes d'investissement	0.00
Excédent d'investissement (compte 001)	0.00
Restes à réaliser - dépenses	0.00
Restes à réaliser - recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	0.00
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)	19 387.98
Résultat net global	19 387.98

Décision du C.C.A.S. : Adopté à l'unanimité

4 - FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2026

Il est présenté aux membres du Conseil d'administration le projet de budget primitif suivant, qui s'équilibre, pour l'exercice 2026, en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	23 200.00 €
Section d'investissement :	0.00 €

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite suivante :

Fonctionnement : 7.5%

Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir en délibérer

Décision du C.C.A.S. : Adopté à l'unanimité

5 - QUESTIONS DIVERSES :

Mise en place d'un transport solidaire le dimanche 15 mars pour permettre aux personnes rencontrant des difficultés de mobilité de se rendre au bureau de vote.

La réservation du mini-bus a été réalisée auprès de l'entreprise Carrefour market de Bénodet.

Une communication dans la presse et sur le site internet va être réalisée. Les chauffeurs seront des membres du CCAS.

Atchoum

Mme BOURBIGOT présente le dispositif Atchoum mis en place par la CCPF et explique les modalités d'utilisation du service.

Elle précise qu'à terme le CCAS pourra être amené à acheter des tickets de transport dans le cadre d'une mission de mobilité solidaire.

La séance est levée à 18 H 50.

Fait à Bénodet, le 4 mars 2026.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a final horizontal stroke.